

Intro : Quelques paroles de victimes

« Chaque jour il me disait : “Ferme-la. Tu ne dis que des bêtises.” J’en suis venue à penser que j’étais bête. »

« Il m’a confisqué ma carte d’identité, ma carte bancaire, mes chèquiers. Je ne pouvais plus rien faire. »

« Il m’accusait de ne pas aller aux réunions de l’Eglise et me lançait : “Tu vas retrouver ton amant, tu n’es qu’une salope !” »

« Six ans de violence psychologique, une perfusion, un poison administré chaque jour. Jusqu’à ces mots : “Je veux que tu crèves”. »

« Il me disait que la Bible m’ordonne de lui être soumise, et que si je ne faisais pas ce qu’il disait, j’attristais le Saint-Esprit. »

« Tu finis par tout accepter. Tu te dis : “C’est comme cela un couple ? Peut-être que ça arrive à tout le monde. »

Quelques chiffres :

En 2019, 150 femmes sont tuées cela signifie 1 toutes les 2 jours 1/2. C’est la première cause de mortalité féminine avant même les accidents de la route.

En 2018, 215 femmes se sont suicidées à cause des violences.

Une femme sur 10 vit sous emprise, chaque année 220 000 déclarent subir des violences. Cela signifie 4 millions d’enfants.

La Covid a fait augmenter le nombre de signalement.

98% sont des femmes et 2% sont des hommes.

Certains disent : « Il n’y a pas de violence conjugale au sein de notre Eglise. » C’est complètement faux. Les violences conjugales existent aussi dans les églises, c’est pour cette raison que nous en parlons ce soir.

D’autres disent : « La violence conjugale est une affaire personnelle, familiale et nous ne devrions pas nous en mêler. » C’est tout aussi faux ! C’est cette attitude qui tue autant de gens et en fermant les yeux nous participons au crime.

Partie I – Définition et parcours biblique

Partie II – Théologie pratique

Partie III – Boîte à outil

1. Définition et parcours biblique
 - a. Fin du patriarcat

Si nous entendons de plus en plus parler de violences conjugales, ce n'est pas parce qu'elles sont nouvelles, mais parce que la société qui évolue les mets en lumière. Parmi ces évolutions, on peut parler de la fin du patriarcat.

« Rappelons brièvement l'histoire du patriarcat. Avec l'augmentation des populations sédentarisées, on s'est mis à faire la guerre pour annexer d'autres territoires. On a réparti les rôles : les hommes (plus forts) partaient à la guerre et les femmes restaient à la maison. On a donné le pouvoir aux hommes ; on a légitimé la domination du chef de village, du chef de famille, leur donnant tous les droits. Le patriarcat a été la matrice de toutes les violences, en particulier au sein des couples. Ce fut sans doute la pire invention de l'humanité.

L'Eglise, elle, a canonisé et légitimé ce patriarcat. Il en est résulté une société du devoir, de soumission au chef, au père, au mari. Même les relations intimes dans le couple sont devenues le « devoir conjugal » !

Depuis quelques décennies, ce patriarcat est de plus en plus remis en question en Occident : on refuse cette société du devoir pour aller vers une société de droit, les droits du sujet. »
Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.14

En dehors de la fin du patriarcat, on peut aussi parler des progrès de la médecine et l'émergence du droit des victimes. Mais que sont les violences conjugales ?

b. Qu'est-ce que l'emprise ?

« La violence conjugale commence par des insultes, continue par des gifles puis par des coups, et se termine souvent au service des urgences ou à la morgue.

[Certains disent : « Si la victime ne quitte pas son conjoint maltraitant, c'est qu'elle n'est pas vraiment une victime. »]

Pour beaucoup, une femme qui subit des sévices « n'a qu'à partir ». C'est vrai ça, pourquoi ne part-elle pas ? Ne disons plus jamais cela ! Si les choses étaient aussi simples, aucune d'entre elles ne resterait chez elle !

Cette femme « reste » parce qu'il la terrorise, qu'il la prive d'argent et l'a complètement isolée, parce qu'elle l'aime et patiente toujours, parce qu'il est le père de ses enfants.

Elle ne « reste » pas, elle y est contrainte ! Où aller, comment se protéger, où se loger ? Sa maison est certes l'endroit le plus dangereux au monde. Mais que pourrait-elle faire ?

En réalité, comprenons surtout qu'elle reste parce qu'elle est sous emprise psychologique.

[Des gens disent : « Cela s'est passé parce qu'il était ivre, ou en colère, ou parce qu'il a perdu son travail. » Il faut avoir conscience que] Son époux/partenaire l'a réduite à l'état d'objet, de marionnette entre ses mains. Elle est psychiquement aliénée, en état de sidération.

L'emprise est un rapport asymétrique toxique d'un dominant sur un dominé, c'est une effraction psychique, la prise de contrôle sur l'autre.

Une majorité de partenaires ayant recours à la violence sont également identifiés comme des pervers narcissiques. (...) Le pervers narcissique se sent au mieux lorsque sa victime va très mal ; il la dénigre, l'humilie et l'avilit dans le but de l'anéantir.

Toute sa communication est déviante. Selon Racamier, 'l'instrument majeur de la perversion narcissique, c'est la parole'. Il n'exprime pas ses émotions, nie toujours ses erreurs, ment à merveille (aussi à lui-même) et n'éprouve aucun scrupule. C'est un calculateur cynique, froid et machiavélique.

Mettre sa conjointe sous emprise équivaut à prendre le pouvoir sur elle ; il use à cette fin de moyens efficaces, comme le chantage, le flou, la lecture de pensée, l'ambiguïté, l'incohérence, le silence, l'imprévisibilité, les menaces, etc.

Le flou : « Je sais ce que je ferai si tu me quittes » ; La lecture de pensée : « Je sais pertinemment ce que tu penses » ; La double contrainte : « Tu ne viens pas m'embrasser ? » puis quand elle l'embrasse il se raidit, l'air dégoûté. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.15-16

Le devoir conjugal n'existe pas, il s'agit d'un viol. 94 000 femmes déclarent être violée par leur partenaire, parfois chaque jour. Même dans un couple, une femme qui dit non doit être respectée. **Le viol conjugal, lui, existe.**

Il faut faire une différence entre les violences et les conflits. « Tous les couples connaissent des conflits. Ceux-ci cristallisent un désaccord entre un homme et une femme qui sont sur un plan d'égalité et en capacité de faire valoir chacun son point de vue. Ils se résolvent par le langage et la négociation dans un contexte non violent. Impliquant une relation égalitaire, ils font partie des relations entre personnes, et ne sont pas interdits par la loi.

A l'opposé, les violences conjugales se caractérisent par une relation inégalitaire dans laquelle l'homme maltraite la femme qu'il maintient sous emprise. Les partenaires ne négocient pas. C'est un rapport de pouvoir vertical et asymétrique. Ces maltraitements résultent d'une volonté de l'agresseur de faire du mal. Elles sont à la fois récurrentes, souvent cumulatives, elles s'aggravent et s'accroissent. La violence maritale n'est absolument pas une « sous-catégorie » du conflit conjugal ! Elle est d'une nature très différente, surtout parce qu'elle est illégale et pénalement répréhensible. Même si le couple est séparé, c'est un délit (un crime si la femme est tuée). » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.19

C'est lui qui décide de la maltraiter. Il n'agit pas sous le coup de la colère.

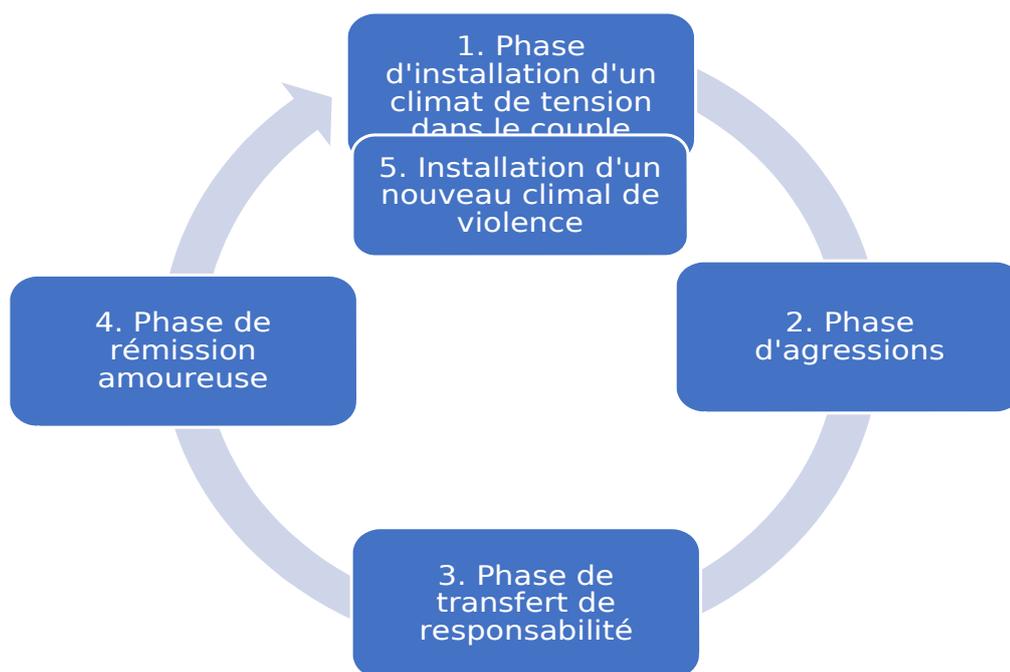
Conflits conjugaux = deux personnes égales qui se confrontent.

Violences conjugales = une personne qui domine l'autre et qui l'écrase.

Certains pensent : « A force d'amour, tu arriveras/j'arriverai à faire changer ton/mon conjoint. » Non ! C'est lui qui fait le choix de la maltraiter personne ne le fera changer s'il ne le décide pas de lui-même et bien souvent il ne le veut jamais.

c. La roue du pouvoir

« Il est devenu chrétien et il s'est 'repenti', alors cela ne se reproduira pas. » C'est faux car il s'agit d'un cycle et une apparence de repentir en fait une phase de ce cycle et non sa fin.



d. La femme maltraitée

« Parfois elle n'a pas grandi dans la sécurité affective, ne s'est pas bien construite psychologiquement ; dans son enfance ou son adolescence elle a été violentée ou sexuellement (elle a alors seize fois plus de risques d'être maltraitée en couple !). Ou elle a vu son père frapper sa mère. « Une fille qui a reçu une éducation répressive, destinée à la mater « pour son bien », est prédisposée à toute nouvelle subordination à l'âge adulte », dit M.-F. Hirigoyen.

Ou bien, elle est hypersensible, surdouée ; elle a soif d'être aimée, elle est vulnérable à un manipulateur. Ou alors, un choc un décès, un accident, l'a fragilisée. Elle rencontre un gentil « sauveur ». Il est serviable et adorable, du moment que cela lui permet d'atteindre ses objectifs.

Elle suscite son envie parce qu'elle affiche son bonheur. Sa puissance vitale la transforme en proie. Naïve, n'imaginant pas que cet individu est fondamentalement destructeur, et pour contrer son angoisse d'abandon, elle tombe dans le piège.

Ce prédateur la désigne comme bouc émissaire. Il vise ses parties vulnérables, ses pathologies, le germe d'autodestruction qu'il activera en la déstabilisant.

Conscientieuse, elle tend à culpabiliser. Mélancolique, pré-dépressive, elle voudrait corriger ses maladresses. Le pervers prend plaisir à l'accuser à tort. Elle prend sur elle la culpabilité du pervers. Lui ne connaît aucune culpabilité et la convainc qu'elle est coupable.

Sa victime devient un reproche vivant, et il la hait encore plus. Après souvent des années d'emprise, elle veut un jour se libérer. Le prédateur doit alors la museler par la terreur, voire la tuer.

Globalement, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales note que sont davantage violentées les femmes :

- Plus diplômées que leur conjoint (deux fois plus de risques)
- Précaires économiquement
- Plus jeunes que leur compagnon et vivant en milieu urbain
- Quand elles sont enceintes ou dont les enfants sont très jeunes

Il y a aussi les chrétiennes auxquelles on apprend depuis toujours à être soumises, et encore plus les épouses de responsables d'Eglise narcissiques et abuseurs. Souvent, elles espèrent sauver leur mari. C'est le « syndrome de l'infirmière ».

Certaines victimes sont encore plus invisibles, ce sont les femmes qui sont en situation de handicap. Soit elles sont devenues handicapées à la suite de violences, soit leur handicap les rend vulnérables. Dépendantes de leur partenaire, qui est souvent leur auxiliaire de vie, leur dramatique situation est trop méconnue. Elles sont deux fois plus victimes de maltraitances que les femmes sans handicap. Certaines restent dans le déni : « Mon conjoint est certes violent, mais il ne peut être foncièrement mauvais pour avoir accepté d'épouser une personne handicapée comme moi. » » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.23-24

Elle s'imagine qu'elle ne peut pas vivre sans lui et tant qu'il reste un lien, il en profitera.

D'ailleurs, certains pensent qu'« un mari violent peut être un bon père, le maintien du lien avec le parent violent est indispensable pour les enfants ». C'est faux ! Le moindre lien fait persister les violences. Il profitera du moindre moyen de contact pour faire perdurer son emprise.

e. Les différents types de violences conjugales

Physiques : actes qui portent atteinte volontairement à l'intégrité physique du conjoint dans l'intention de soumettre cette personne à la volonté de l'agresseur : coups, sévices corporels, traumatismes, fractures, brûlures, étranglements, blessures, hématomes...

Psychologiques : actes ou paroles qui ont pour but de dénigrer, d'humilier, de déstabiliser ou de blesser l'autre. Cela conduit à la perte de l'estime de soi et/ou de sa volonté propre. Il s'agit d'humiliations, de moqueries, de cynisme, de menaces, de culpabilisation, de manipulation, d'insinuations, d'insultes, de punitions extrêmes, de penser et agir à la place de l'autre, d'enfermer, de juger, de contraindre...

Financières/Economiques : exercer un contrôle sur l'argent, rendre la femme dépendante. Si elle n'a pas de revenus, on lui refuse de l'argent pour ses besoins personnels, on lui réclame des comptes au centime près, on l'empêche de travailler. Si elle est salariée, on lui impose toutes les charges incompressibles du ménage sur son salaire...

Sexuelle : actes à caractère sexuel de toutes sortes comme le viol (vaginal, oral, anal), des attouchements, l'obligation de voir de la pornographie, de poser pour des photos, des blessures des parties génitales ou autres...

Spirituelles : cette violence, essentiellement en paroles, assène des interdictions, des menaces qui sont légitimés par des versets bibliques compris hors contexte, et en tordant leur sens...

f. Les signaux qui peuvent nous alerter

Ces signes ne sont pas faciles à repérer car le conjoint dissimule ses comportements et la victime essaie aussi de cacher la violence qu'elle subit, à cause de la honte, la peur, voire la terreur et par désir de protéger ses enfants ainsi qu'elle-même.

Vous pouvez penser qu'il y a de la maltraitance dans un couple que vous connaissez, si vous remarquez que la conjointe :

- Minimise le comportement violent de son partenaire et lui trouve des excuses (il est stressé ou fatigué)
- Ne voit plus ses amis, ni sa famille et n'a pas accès à un téléphone, ni à de l'argent
- Est nerveuse lorsqu'elle parle en présence de son compagnon
- Tente de cacher ses ecchymoses, ses blessures inexplicables
- Craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants
- Trouve des excuses pour ne pas vous voir ou vous évite dans la rue
- Refuse d'admettre le danger, ne le voit pas
- Se blâme pour la maltraitance qu'elle subit et « marche sur la corde raide »
- Semble triste, seule, déprimée, et effrayée
- Est malade plus souvent et s'absente du travail
- Semble être sur la défensive et fâchée
- Consomme des drogues ou de l'alcool
- Entretient une autre relation
- Lutte pour avoir la garde de ses enfants ; ceux-ci l'insultent ou se cramponnent à elle

Ou si vous remarquez que le conjoint :

- Dénigre sa partenaire et adopte une attitude de supériorité, parle constamment à sa place et monopolise la conversation
- Tente de l'isoler de sa famille et de ses amis
- La surveille en tout temps, même au travail
- La frappe ou la gifle, ou bien crée l'illusion d'un couple amoureux
- Menace de faire du mal à sa compagne, aux enfants, aux animaux de compagnie et de détruire ses biens
- Profère des menaces directes et indirectes liées aux armes à feu
- Minimise son comportement brutal et affirme être la victime
- Dit qu'il ne peut pas vivre sans elle et menace de se suicider
- A des antécédents de violence
- Ne respecte pas l'autorité
- Consomme des drogues ou de l'alcool

- Est très jaloux et soupçonneux, voire paranoïaque
- Utilise les enfants pour la harceler

g. Textes bibliques

- Genèse 1

On ne trouve pas de hiérarchie entre Adam et Eve. « Nulle part dans le dessein divin il n'est dit que l'homme doit dominer sur la femme... pas le moindre indice, pas le moindre chuchotement à la création, dans ce qui est prévu dans le cœur de Dieu quant à une hiérarchie d'autorité entre l'homme et la femme... des considérations de suprématie ou de leadership sont totalement étrangères au texte. » Billezikian

Il n'y a pas encore de partage des rôles, d'attribution de tâches différentes, comme le font les cultures, mais une mission commune, une même autorité.

- Genèse 2.18 (NFC)

Le Seigneur Dieu se dit : « Il n'est pas bon que l'être humain soit seul. Je vais lui faire un vis-à-vis qui lui corresponde, capable de le secourir. »

En hébreu ezer kenegdo

« Invitée à n'être ni la servante, ni l'ennemi de l'homme, la femme sera l'autre voie de la pensée, celle qui ajoute, suggère, corrige, récuse, inquiète, interdit à l'être solitaire de se figer dans ses certitudes hâtives ou de glisser sans résistance dans son délire. » Le sel et le vent, Bayard, p.245

Ezer est aussi employé pour Dieu en Exode 18.4, Psaume 33.20, etc.

- Genèse 2.21-22

Alors le Seigneur Dieu fit tomber l'homme dans un profond sommeil. Il lui prit un de ses côtés et referma la chair à sa place. Avec ce côté, le Seigneur fit une femme et la conduisit à l'homme.

C'est une côte ! Pas une tête ou un pied, mais une côte.

« Alors que l'humanité ancienne, soumise à la domination du péché est scindée en groupes antagonistes, l'humanité sauvée se caractérise donc par une parfaite égalité de droits entre les hommes et les femmes. Par son sang versé à la croix, le Christ a en effet mis fin à la rupture originelle qui avait abouti à la domination de l'homme sur la femme. » L'amour et la sexualité dans la Bible, Pierre Debergé.

« Désormais en Christ toutes les formes d'inimitié, de rivalité, de violence sont surmontées de sorte qu'une paraphrase légitime de ces mots pauliniens pourrait s'énoncer : Désormais dans le Christ il y a enfin l'homme et la femme ! » Le salut vient des femmes, p.30

« On est frappé au long des Evangiles, par le fait que les femmes sont les partenaires réelles du Christ. Elles discutent avec lui, l'interrogent, lui tiennent tête, devançant ses gestes ou ses

mots, ironisent, jouant contre lui et pour lui simultanément, l'aiment, bref elles se conduisent librement, dignement, ainsi qu'il sied à l'humaine qualité. » Les femmes de l'Évangile, p.205

« Le Christ a bien inauguré une ère nouvelle pour les femmes. Non pas parce qu'il était féministe avant l'heure ou par amour particulier pour les femmes, mais parce que c'est véritablement une nouvelle création qu'il a incarnée, annoncée et réalisée le matin de Pâques. Cette nouvelle création est celle d'un ordre nouveau, où les relations sont définitivement non plus déterminées par des structures sociales, un statut, une appartenance, un genre, mais par une vocation commune, celle d'enfant de Dieu. » Ruth Bonsirven

- 1 Timothée 2.12

12 Je ne permets pas à la femme d'enseigner en prenant le dessus sur l'homme : qu'elle garde une attitude de tranquillité !

C'est circonstanciel à l'époque où la plupart n'étaient pas instruites et interrompaient le culte pour poser des questions

Ne pas dominer ne veut pas dire être dominée

Dans d'autres passages, Paul invite les femmes à prophétiser. Si 1 Timothée 2 était une règle absolue alors il serait en train de se contredire. On ne peut donc pas comprendre 1 Timothée 2 comme un ordre aux femmes de se taire et se soumettre.

- Genèse 3

L'instauration de la domination masculine arrive à la chute.

- Proverbes 1.8 et Ephésiens 6.1

L'autorité des deux parents sur les enfants est la même.

- Ephésiens 6.1

Le terme obéissez qui est employé pour les enfants n'est jamais utilisé pour la femme.

- 1 Corinthiens 7.1-5

Autorité de la femme sur le corps de son mari. On voit une parfaite symétrie, aucun conjoint ne peut instrumentaliser l'autre lors de rapports sexuels.

- 1 Corinthiens 11.10

C'est pourquoi, à cause des anges, la femme doit avoir sur la tête un signe marquant son autorité.

Le voile ne symbolise pas forcément une autorité sur elle, mais pourrait être le symbole de l'autorité qu'elle a et qui l'autorise à parler.

v.3-12 : Paul n'établit ni une hiérarchie permanente ni un rapport d'autorité ; il évoque des questions d'honneur, de ce qui est convenable par rapport aux coutumes de son époque. Il montre quelles devraient être les relations entre l'homme et la femme qu'il place tous deux sous la bonne garde du Christ.

Le cependant du v.11 est très important.

Le sens de chef/tête, n'est pas le fait d'être supérieur, mais de provenance, d'origines, de source. La dualité tête/corps n'installe pas une question hiérarchique mais de réciprocité.

- Ephésiens 5.21-30

Le découpage a été subjectif. « Dans les plus anciens manuscrits grecs du Nouveau Testament, il n'y a ni verset, ni chapitre, ni titre, ni ponctuation. Ce sont donc les traducteurs ou éditeurs bibliques qui décident comment découper, numéroter, ponctuer le texte. Ici, beaucoup d'éditeurs choisissent de séparer par un point les versets 21 et 22 ; en outre ils ajoutent un verbe absent du texte grec original (soyez soumises) et également un titre : « Les devoirs de l'épouse ». Quel effet cela produit-il ? Cela met l'accent sur le verset 22, bien plus que sur le verset 21 qui parle de soumission réciproque, ou sur le verset 23 qui dit que cette soumission se comprend par comparaison avec la relation au Seigneur, et que c'est « dans le Seigneur » que les relations sont évaluées. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.60

En réalité dans ce n'est jamais « femmes soyez soumises » mais « les femmes sont soumises ». Le terme utilisé n'est pas un ordre de soumission mais « une démarche volontaire, dans l'amour, qui peut se comprendre, comme "être fidèle, être un appui" et qui exprime la volonté de porter les fardeaux les uns des autres.

Le v.21 doit être lu avec le 22

1 Corinthiens 11.9 ; 14.34 ; Ephésiens 5.31 et 1 Timothée 2.13-15 font référence au début de la Genèse où on ne parle pas du rapport homme-femme en termes d'autorité. Le but du couple c'est de tendre vers l'analogie du Christ et son Eglise. Il la guide, la protège et se donne pour elle.

Exemple de Priscille : C'était une théologienne qui éclaire Apollos (Actes 18.26), nommée avant son mari et peut-être est-ce elle qui a écrit la lettre aux Hébreux. Pourtant, son mari n'en a pas pris ombrage.

L'image de l'autorité utilisée par la Bible pour le couple est celle du berger. La brebis a sa volonté propre. Ce n'est pas un végétal comme l'image du vigneron. Dans la Bible, on ne voit jamais le berger battre ses moutons. Son bâton sert contre le loup et le voleur.

Henri Blocher : « Qu'un homme se prévale de son rôle de « chef » pour jouer le sultan au foyer, pour écraser la personnalité de sa femme, est un abus de pouvoir. »

- h. La question du divorce

Matthieu 19.4 : Jésus se réfère à la Genèse pour toutes les réflexions sur le couple.

Ezer = c'est plus qu'une aide, c'est un secours.

Kenegdo = littéralement « comme en face de lui », « lui correspondait »

Le face à face peut aussi être compris comme un « front à front » et comporter une dimension de résistance, presque frontale.

« Cela veut dire que, dès le départ, Dieu prévoit que l'un des moyens pour l'homme et la femme de se construire, de s'épanouir sera le front à front, le conflit. A eux de savoir si cette résistance sera productive ou destructrice. Dans la Genèse, le conflit (et non la guerre qui est un conflit mal géré) permet la rencontre de deux sujets, front à front, qui entraîne des heurts : des bon-heurts ou des mal-heurts, des bonheurs ou des malheurs.

Distinguons bien d'une part ce conflit positif, constructif, qui se résout par la négociation, et d'autre part la violence masculine, qui est une position asymétrique brutale de domination. »
Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.49

« La Bible propose pour le couple un modèle relationnel permettant l'acceptation de la différence, pour la vivre dans l'égalité en alter ego : l'alliance. L'alliance est un modèle de relation prometteur, et pas seulement pour le couple, car elle permet d'éviter qu'une des parties annexe l'autre, ou que la relation soit l'expression de la loi du plus fort, une dictature, la domination de l'un sur l'autre. L'alliance « s'attache l'un à l'autre », suppose des droits égaux, le respect réciproque et des responsabilités. Dans l'alliance, chacun reste à la fois lui-même tout en étant en relation à l'autre. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.47

Le terme utilisé par Jésus en Matthieu 5.32 et 9.19 est très intéressant. Il ne choisit pas mot très précis pour autoriser le divorce. Le terme *porneia* en grec parle de tout dérèglement sexuel, c'est bien plus large que seulement l'adultère. Le viol conjugal est un dérèglement sexuel.

« Si le mariage peut se définir suivant les trois axes essentiels de Genèse 2.24 (quitter, s'attacher, devenir, verbes repris par Jésus), le refus avéré, durable et irréversible de l'un ou plusieurs d'entre eux peut être considéré comme une remise en question de l'union conjugale, et peut être un motif de divorce. » Commission théologique des C.A.E.F. Edifac 2001

A partir du moment où l'un des deux prend l'ascendance sur l'autre, il brise alors l'alliance et le mariage. Le divorce est alors une solution à envisager, il n'y a pas de culpabilité à porter de le demander. « Le mariage est pour le meilleur ou pour le pire. » Oui, mais là on ne peut plus parler de mariage.

Certains pensent : « L'épouse chrétienne doit rester quoi qu'il arrive avec son époux : s'il est chrétien, cela l'aidera à retrouver le bon chemin ; s'il n'est pas croyant, cela permettra de le gagner au Christ. » C'est absolument faux et criminel ! C'est une question de sécurité vitale.

i. Conclusion

Chez les chrétiens, on apprend le pardon infini, le renoncement, l'acceptation et la soumission. Tout cela culpabilise les victimes et forme un terreau favorable aux violences.

Cette étude biblique est une aide pour les victimes, pour les aider à se reconstruire et avoir une autre compréhension de ces textes dont on s'est servi pour maintenir une emprise, les

abuser. La Bible est porteuse d'une bonne nouvelle pour tous, elle l'est aussi pour les victimes : la Bible ne saurait en aucun cas être utilisée pour légitimer ces crimes.

Elle est aussi là pour parler aux victimes potentielles : il est impératif d'arrêter de cultiver, dans certains milieux chrétiens, un enseignement, une éducation pour les femmes de tout âge qui les rend vulnérables aux abuseurs et aux violents.

2. Théologie pratique

Le contexte chrétien, nous l'avons dit, est un terreau favorable aux violences conjugales. Nous aborderons ici trois points sur lesquels nous devons être particulièrement attentifs.

a. Idéalisation du mariage et du couple chrétien.

Nous avons vu au début de notre étude les paroles d'une femme violentée qui disait : « Tu finis par tout accepter. Tu te dis : "C'est comme cela un couple ? Peut-être que ça arrive à tout le monde. ».

« Dans nos assemblées, tout se passe comme s'il suffisait que les conjoints soient chrétiens pour que leur foyer soit un lieu de respect, de sécurité, de soutien, de bienveillance et d'épanouissement mutuel. Une telle idéalisation devient alors une croyance non seulement naïve, mais dangereuse. Naïve parce qu'elle semble ignorer les heurts inhérents à toute relation, et qu'elle suppose trop facilement qu'il suffit de croire ensemble pour construire ensemble un projet commun. Dangereuse, parce qu'elle renforce le refoulement de l'expression des souffrances qui s'invitent aussi dans le foyer des croyants. (...) »

S'il est légitime d'espérer le meilleur pour des conjoints, il est dangereux que nos représentations du couple chrétien idéalisé, nous enferment dans une sorte de déni de la réalité des souffrances conjugales et des abus auxquels certaines victimes peuvent être exposées. Celles-ci voient souvent les promesses de départ se transformer en cauchemar épouvantable et souffrent en silence. Nous savons que les maltraitances au sein du foyer sont généralement cachées. D'une part parce qu'elles surviennent dans la sphère privée, et d'autre part parce que les femmes sont écrasées sous le poids de la honte et de la culpabilité. Certaines considèrent même qu'elles méritent de subir ces sévices, qu'elles sont responsables de l'échec de leur ménage. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.77-78

b. Interdit du recours à la justice des hommes

On se base très souvent sur 1 Corinthiens 6.1ss, mais il faut restituer ce texte dans son contexte. Les Corinthiens avaient recours à des procès pour montrer leur prestige social. Saisir la Justice, c'était montrer qu'on a l'argent pour le faire.

Paul est très choqué de l'attitude des Corinthiens car l'affaire en question était de faible importance qui aurait pu se régler au sein de l'Eglise. « L'apôtre ne relativise pas ces injustices, il ne souhaite pas non plus taire les conflits qui éclatent entre les fidèles, mais il s'indigne d'abord ici de ce que l'Eglise soit incapable d'arbitrer des différends mineurs. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.86

Seulement, les violences conjugales ne sont pas des différends mineurs ! Il s'agit de la vie d'une ou plusieurs personnes qui sont en danger. De plus, le mariage étant contracté devant un maire, représentant de l'Etat, on peut aussi saisir la justice humaine lorsque ce contrat n'est pas respecté.

c. Injonction du pardon bon marché

« Nous méprisons les victimes de violences conjugales lorsque nous ne dénonçons pas le scandale qui a causé leur effondrement. Nous méprisons leur souffrance lorsque nos paroles se résument à des injonctions à pardonner : « Tu dois lui pardonner », « il faut laisser la porte ouverte », « Tu ne peux pas avancer en gardant cette colère », etc. Ces commandements formulés par des croyants qui pensent bien faire aggravent en fait la souffrance des femmes maltraitées qui ont le sentiment de ne pas être de « bonnes chrétiennes » parce qu'elles ne sont pas encore en mesure de pardonner l'offense, les agressions/les sévices subi(e)s. Plus grave encore, ces ordres de pardonner dévoilent généralement une mécompréhension du pardon biblique.

La démarche enseignée par Jésus en Matthieu 18 met en relief trois étapes. A chaque étape, l'objectif est de « gagner un frère ». Le passage est lui-même inséré entre la parabole dite de « la brebis perdue et retrouvée » et la question de Pierre au sujet du pardon. Si Jésus n'entre pas dans une logique comptable du pardon, il ne nous propose pas non plus un pardon au rabais.

Le pardon n'est pas du domaine de l'injonction, mais s'inscrit dans le registre de la grâce, dont le fondement est en Dieu lui-même. (...) C'est un acte de pure grâce, d'amour immérité. Ce qui ne veut pas dire que cette grâce soit inconditionnelle.

En effet, le pardon selon la Bible suppose une repentance sincère de la part de l'offenseur. (...) Le modèle divin du pardon implique la nécessité de la repentance de l'offenseur, et c'est aussi vrai en ce qui concerne le pardon entre les êtres humains. (...) Exhorter une victime à pardonner à son bourreau sans repentance sincère de celui-ci, c'est minimiser la réalité de l'offense, c'est donner raison à l'offenseur et tort à l'offensé, c'est donc nier la victime et faire peu de cas de sa souffrance. » Violences conjugales : les identifier pour agir en Eglise, p.91-92

Ainsi, premièrement nous faisons souvent l'amalgame dans les églises entre le pardon et le lâcher-prise. **Le pardon n'existe que s'il y a repentance sincère de l'offenseur et il faut avoir conscience que cela n'arrive quasiment jamais dans les cas de violences conjugales.**

Deuxièmement, il faut avoir conscience qu'une démarche de lâcher-prise ou de pardon comporte plusieurs étapes et **doit être faite au rythme de la personne violentée. On ne peut pas et on ne doit pas la forcer à aller plus vite qu'elle n'en est capable.**

3. Boîte à outils

a. Que faire si vous êtes la victime ?

Certains disent : « Elle a dû faire quelque chose pour provoquer son partenaire. » C'est faux !

Rappelez-vous : vous n'êtes pas responsable de ce que vous subissez ! Ce n'est pas votre faute. Rien de ce que vous avez fait ne justifie cette violence. Même si vous avez peur ou honte, il faut que cela cesse !

Vous n'êtes pas seule, des aides existent ! Des professionnels peuvent vous protéger, vous conseiller, vous apporter une aide juridique, psychologique, financière. **Appelez le 3919 et suivez leurs conseils.**

Toutefois, agissez avec sagesse. Evitez d'entamer des démarches auprès de la police ou de la gendarmerie toute seule, faites-vous accompagner par une personne compétente ou une association d'aide aux victimes (cf. ressources en fin de brochure). Certains policiers ou gendarmes sont formés à écouter une victime, d'autres ne le sont pas (pas encore). Si possible, éventuellement, faites constater les blessures physiques par un médecin afin d'établir un constat médical.

Vous avez le droit de dire STOP à la violence !

Cf feuille rester chez vous/partir accrochée sur le tableau à l'arrière de la salle de cule

b. Si c'est vous qui êtes maltraitant

Vous êtes responsables de vos actes. Des professionnels, notamment des psychologues formés à ces questions, sont prêts à vous aider à mettre fin à vos comportements destructeurs avant qu'il ne soit trop tard. Il existe des alternatives à la maltraitance.

c. Que faire si je suis témoin

Quelques choses essentielles :

- Ne cédez pas à la tentation de ne rien faire. Certains pensent : « La prière seule suffira pour que cesse ce calvaire. » Non !
- N'encouragez jamais la victime à confronter seule son persécuteur, ou en étant accompagnée de quelqu'un qui n'est pas un professionnel. Considérez la sécurité de la victime, de ses enfants comme la priorité.
- Ne vous tournez pas vers le conjoint violent pour avoir confirmation du récit de la victime.
- Ne prenez pas l'initiative de recommander une thérapie de couple ou une médiation conjugale si vous suspectez, ou si vous êtes au courant, de maltraitance au sein d'un couple.
- Si vous rencontrez l'offenseur, ne lui donnez jamais d'informations à propos de son ex partenaire ni sur le lieu où elle se trouve.
- Comprenez bien que seul l'auteur des violences est responsable de sa conduite et que le fait d'être ainsi un agresseur est un choix. Contrearez toute tentative de sa part de justifier ses actes par des raisonnements religieux, en s'appuyant sur des textes bibliques. Ne soyez pas dupe de ses tentatives de minimiser la maltraitance en niant ou en mentant à ce sujet.
- Ne nourrissez pas les ragots à propos de la victime et de sa situation.

Dans un premier temps :

- Aidez la victime, ne minimisez pas les brutalités qu'elle subit. Surtout pas de : « Cela ne peut pas être aussi terrible ; elle exagère forcément. »
- N'allez pas demander des comptes au conjoint, il mentira et s'en prendra à elle parce qu'elle a parlé.
- Si elle décide de s'enfuir, n'informez personne du lieu où elle se trouve. Si elle part avec ses enfants, conseillez-lui de déposer une plainte (et non une main courante qui ne sert à rien) au commissariat, en indiquant qu'elle a quitté le domicile conjugal avec ses enfants parce qu'il y avait danger.

Dans un second temps :

- Surtout insistez sur le fait qu'elle n'est pas seule.
- Dites-lui que son bourreau ne changera pas et que toutes ses apparentes redditions font partie du cycle.
- Donnez-lui accès aux associations ressources.

Attention :

- Parlez avec la victime seule, sans les enfants, en assurant une confidentialité totale. Cela vous permettra d'obtenir sa confiance et d'assurer sa sécurité et celle des enfants. Ne notez surtout pas ses coordonnées, même sur une liste de prière. Son conjoint violent contrôle tout !
- Ecoutez-la avec attention et patience : elle a besoin de temps pour mettre des mots sur ses sentiments et sur les choses qu'elle a vécues. Surtout croyez-la, aidez-la à formuler ses demandes d'aide. Elle a souvent été confrontée au déni de sa parole.
- Respectez son droit de prendre ses propres résolutions qui accompagneront son cheminement. Qu'elle se sente en droit de reprendre les commandes de sa vie, dès qu'elle s'en sentira prête. Laissez-lui du temps. Si elle ne se sent pas prête à se séparer, ne la forcez pas et continuez à la soutenir. Un jour elle sera prête et cherchera une solution pour partir.

Dernière fausse croyance à éviter :

« Il ne l'a fait qu'une fois, ce n'est pas vraiment de la violence conjugale. »

- d. Que peut-on mettre en place en Eglise ?

Ressources pour les victimes de violences conjugales

3919 : Numéro gratuit d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences. 7 jours sur 7 : du lundi au vendredi de 9h à 22h et samedi/dimanche/fêtes de 9h à 18h.

119 : Appel gratuit pour les enfants maltraités.

114 : Appel d'urgence utile pour les personnes qui se cachent car pas besoin de parler.

www.stop-violence-femmes.gouv.fr : site du gouvernement

0800081111 : Appel anonyme et gratuit pour le planning familial.

CIDFF Orléans

5, rue des Roses 45000 ORLEANS

02.38.77.02.33

contact.cidff45@gmail.com

Association d'aide aux victimes (AVL45)

8, rue Guillaume 45000 ORLEANS

02.38.62.31.62

<https://www.service-public.fr/cmi>

Portail qui permet de signaler les faits de violence sans aller au commissariat